



## MODÈLE DES INSTANCES DE COORDINATION NATIONALE GOUVERNANCE ET PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Sur un modèle analogue à celui du Conseil d'administration du Fonds mondial, les membres des Instances de coordination nationale (CCM) sont responsables de la gestion des investissements du Fonds mondial dans les pays. Huit études de cas ont été menées au **Cambodge**, en **Éthiopie**, au **Honduras**, en **Inde**, au **Kenya**, en **Roumanie**, au **Tadjikistan** et en Tanzanie pour examiner les facteurs ayant un impact sur la gouvernance et la participation de la société civile.

### GOUVERNANCE

À l'exception de la **Roumanie** et du **Honduras**, tous les CCM des études de cas prévoyaient des systèmes visant à permettre à tous les secteurs membres de sélectionner leurs propres représentants. Les avis sur cette méthode étaient mitigés, certains groupes constitutifs – ceux des hommes ayant des rapports sexuels avec les hommes au **Honduras** et de la société civile en **Inde** – arguant que l'inclusion était problématique. Par ailleurs, la représentation des femmes dans les CCM était inégale (à peine 28 pour cent en **Inde**), ce qui montre que le respect de l'égalité des genres est

loin d'être acquis en matière de gouvernance. Au-delà des défis soulevés par une représentation participative et équitable, des problèmes d'aptitude des CCM à exercer des fonctions de gouvernance sont apparus et ont été, pour la plupart, attribués à la faiblesse des secrétariats des CCM et à leur manque de financement<sup>1</sup>. Le manque d'information et les retards de communication étaient fréquents et altéraient probablement la qualité de la prise de décision. Néanmoins, depuis la première évaluation de CCM en 2003, la gestion des systèmes d'information s'était améliorée et comprenait des processus efficaces de conduite de réunions, de rédaction de comptes-rendus et de mise en circulation des rapports d'activités entre bénéficiaires principaux (PR) et membres de CCM. Les CCM sont devenues plus exigeantes dans leur recours aux sous-comités (Comité exécutif, Comité de supervision, Comité des finances, etc.) Les progrès accomplis dans d'autres domaines clés étaient manifestes : les CCM avaient régulièrement recours aux sites Web pour le partage d'informations ; les mandats des membres des CCM et les processus de sélection des PR étaient clairs ; des systèmes de suppléance garantissant une participation homogène

ont été instaurés ; et des comités d'examen technique et sous-comités assignés à des missions spécifiques – comme le suivi sur le terrain – ont été mis en place.

### PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Le Fonds mondial recommande une participation des organisations non gouvernementales (ONG) à hauteur d'au moins 40 pour cent, un quota pourtant non respecté par la moitié des pays étudiés (**Inde**, **Cambodge**, **Éthiopie** et **Tadjikistan**). Au **Tadjikistan**, les ONG ne détenaient que 17 pour cent des sièges ; tandis qu'en **Inde**, ce pourcentage ne dépassait pas 28 pour cent, bien que l'augmentation du nombre de sièges des ONG était à l'étude et en bonne voie. De même, la participation des personnes affectées par les trois maladies était faible. Le manque d'organisation au sein des groupes locaux soulevait d'ailleurs des problèmes. C'était le cas en Tanzanie, où la faible organisation des personnes vivant avec le VIH/sida aurait entravé le processus de sélection transparente, conduisant à la vacance de ce siège pendant plus d'un an. Cela dit, la stigmatisation et la non acceptation constituaient aussi d'importantes barrières<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Voir la brochure "Financement du secrétariat des CCM".

<sup>2</sup> Mais dans l'ensemble, tous les CCM ayant déposé une proposition de financement pour la série 6 pouvaient attester la présence d'un membre vivant avec le VIH/sida ou affecté par la maladie.

Au-delà de l'inclusion comme membre, la société civile se trouvait confrontée à d'autres défis dans sa participation aux CCM : i) Faible acceptation des gouvernements, aggravée par un différentiel culturel de pouvoir, se traduisant par une attitude de déférence à l'égard du gouvernement. Ainsi, en **Roumanie** et au **Tadjikistan**, les membres de la société civile avaient-ils commencé à se réunir séparément en attendant que l'attitude du gouvernement change. En **Inde**, certains estimaient que la relation "contractant/fournisseur" entre le gouvernement et certains représentants de la société civile était exploitée pour étouffer tout point de vue contradictoire à celui du gou-

vernement<sup>3</sup>. ii) Faibles compétences techniques limitant la capacité de la société civile à contribuer aux délibérations d'importance stratégique, comme l'élaboration d'une proposition (Tanzanie). iii) Faiblesse des réseaux empêchant la divulgation des renseignements vers et depuis les CCM aux groupes constitutifs plus importants de la société civile - notamment les ONG basées dans des zones reculées et rurales. Certains obstacles, comme l'importance des distances géographiques à parcourir et l'implication d'un grand nombre d'ONG (**Inde**) ou le renforcement d'infrastructures de communication et de transports faibles (**Éthiopie** et Tanzanie) étaient jugés trop difficiles à surmonter.

Néanmoins, les études de cas ont révélé que les fonctions de gouvernance des CCM et la participation de la société civile se sont améliorées au fil du temps. La nouvelle politique du Fonds mondial consistant à fournir des financements aux CCM, associée à l'incitation à recourir à un PR à deux voies (un PR gouvernemental et un PR de la société civile), devrait permettre d'améliorer la gouvernance des CCM en favorisant une participation plus ouverte.

## RECOMMANDATIONS

Instaurer des protocoles de communication et des outils de gouvernance pour améliorer le flux d'informations entre les groupes constitutifs et leurs membres.

Gérer son temps efficacement en déléguant le travail à des sous-comités aux missions bien définies (exécution, suivi et évaluation, etc.).

Garantir que tous les membres de CCM sont au fait des fonctions, responsabilités et outils de gouvernance des CCM.

Publier des manuels de gouvernance sur les sites Web des CCM.

Augmenter le nombre de membres et prévoir davantage de sièges pour les principales populations affectées.

Choisir des responsables encourageant activement la participation de la société civile.

[www.theglobalfund.org/fr](http://www.theglobalfund.org/fr)

<sup>3</sup> C'est un cas de figure courant parmi les 40 études de cas entreprises, indépendamment de leur objet.

